

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-002 du 28 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 20 janvier 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. Ph. DERUY, E. LEFEBVRE, L. GABRELLE, B. VAILLANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, D. TABARY, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE.

### Objet : Modification statutaire – Syndicat Mixte Escaut et ses affluents.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer sur les modifications statutaires des différentes structures intercommunales dans lesquelles l'intercommunalité du Sud Artois adhère.

Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité du Sud Artois au Syndicat Mixte Escaut et affluents pour les parties de son territoire situées sur les deux bassins versants de l'Escaut et de la Sensée.

Monsieur le Président donne lecture du courrier du 12 décembre 2019 par lequel Monsieur le Président du Syndicat Mixte Escaut et Affluents a notifié à chacune des Intercommunalités, membres du Syndicat Mixte la délibération acté par le comité syndical le 9 décembre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte portant sur le déplacement du siège social du Syndicat qui

est transféré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans un bâtiment acquis par le syndicat le 5 décembre 2019, situé au 30 de l'avenue de Saint Amand à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des intercommunalités, membres du Syndicat Mixte sont appelées à confirmer cette délibération modifiant les statuts de la structure intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

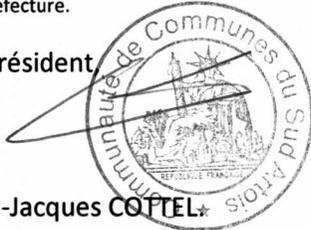
- d'approuver la modification apportée au siège social du syndicat mixte qui se retrouve à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au numéro 30 de l'avenue de Saint Amand à Valenciennes.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 28 janvier 2020 et transmission  
en Préfecture.

Le Président

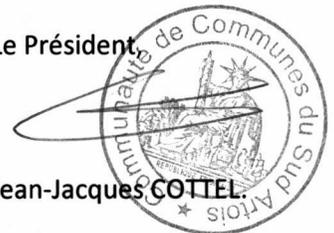


Jean-Jacques COTTEL

2020-002-28/01/2020

Modification statutaire SYMEA..

Le Président



Jean-Jacques COTTEL